

# 60<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS « MODERNE »

Les 11 et 12 juillet 2026

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

## ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNES

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Engagement en ligne sur la FFSA
Clôture des engagements	Lundi 29 juin	
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 11 juillet <b>de 8h à 12h00</b>	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaitances	Samedi 11 juillet <b>de 8h à 14h30</b>	Suivant carnet d'itinéraire <b>PRUDENCE !</b>
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 11 juillet <b>de 9h à 15h</b>	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 11 juillet <b>de 9h à 15h</b>	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 11 juillet <b>de 9h15 à 15h15</b>	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 <sup>ère</sup> Réunion commissaires sportifs	Samedi 11 juillet <b>à 14h</b>	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Samedi 11 juillet <b>à 16h</b>	Sites : <a href="http://www.chronouest.fr">www.chronouest.fr</a> et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 11 juillet <b>à 15h</b>	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape du rallye	Samedi 11 juillet <b>15mn après le dernier VHC</b>	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape du rallye	Samedi 11 juillet <b>15mn après le dernier VHC</b>	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 2 / 3 / 4 / 5 après reclassement	Samedi 11 juillet <b>à 22h</b>	Sites : <a href="http://www.chronouest.fr">www.chronouest.fr</a> et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape du rallye	Dimanche 12 juillet <b>15mn après le dernier VHC</b>	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape du rallye	Dimanche 12 juillet <b>15mn après le dernier VHC</b>	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Publication du classement	Dimanche 12 juillet Au plus tard 30mn après entrée dernier concurrent parc fermé	Sites : <a href="http://www.chronouest.fr">www.chronouest.fr</a> et FFSA Et affichage salle Mélusine
Remise des prix	Dimanche 12 juillet	Sur le podium devant salle Mélusine



## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 11 et 12 juillet 2026 en qualité d'organisateur administratif le :

### **60ème Rallye Régional Le Mans avec en doublure le 15ème rallye Le Mans VHC, le 13ème rallye Le Mans VHRS**

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° R32 du 31/03/2026 et par la FFSA sous le N° 297 du 31/03/2026**

**Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS [www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org) - mail : [ecurielemans72@gmail.com](mailto:ecurielemans72@gmail.com)**

Président : **André GRISON, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du Rallye jusqu'au 10 juillet : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 11 et 12 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1. OFFICIELS**

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Myriam MAWDSLEY Mickaël MEUNIER	Licence n° Licence n°	11115 174189
Directeurs de course délégué ES	Michel FRALIN	Licence n°	2149
	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Adjoints directeurs de course ES	Valérie THEBAUD	Licence n°	15553
	Jean BELY	Licence n°	145422
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Jacques SALENNE	Licence n°	18219
Commissaire technique responsable « VHC »	William QUERU	Licence n°	14922
Commissaires techniques adjoints Commissaire technique adjoint « nouveau départ »	Romain THIPHAINE Régis BERAU Marc MEUNIER Fabien SILVA	Licence n° Licence n° Licence n° Licence n°	155300 136886 137284 228511
Médecin			
Chargées des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE Jill LONGEPE Gwenola LE PICHON	Licence n° Licence n° Licence n°	56617 187966 194347
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE Olivier LAMBERT Philippe NAUROY Lydie RIOUX Katia DE JONG Sébastien BIDAULT	Licence n° Licence n° Licence n° Licence n° Licence n° Licence n°	123878 234937 163037 162352 318382 144674
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Laurent LE POTIER	Licence n°	4933
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

## 1.2 ELIGIBILITE

Le 60<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

- La coupe de France des rallyes FFSA 2026, Coëf 2
- Le championnat ACO des pilotes et copilotes de rallye
- Le Trophée « Jacky Deborde » de la ligue Bretagne Pays de Loire

## 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

### ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui souhaite participer au 60<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS devra s'engager directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager » (voir procédure engagement FFSA) <https://engagement.ffsa.org/Engagement>

et adresser par courrier la demande d'engagement FFSA accompagnée du règlement avant le lundi 29 juin 2026 à l'adresse suivante :

**Quentin LE POTIER, 12 Grande Rue , PARENNES 72140**

**Mail : [ecurielemans72@gmail.com](mailto:ecurielemans72@gmail.com) ; port : 06 33 77 82 40**

*Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient correcte)*

*Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans [www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org)*

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

**3.1.11.1 P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (320x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193 CMCIFR2A

**Attention pour les virements, il faut mettre en libellé le nom et prénom du pilote.**

Les copies de licences et permis de conduire devront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (**prenez vos dispositions avant, aucune photocopie ne sera faite sur place**)

### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et les lieux des installations des structures du rallye seront indiqués dans le carnet d'itinéraire (roadbook)

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES

#### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 60ème rallye Le Mans représente un parcours de 111 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 de 1.2 km à parcourir 1 fois

- ES 2 / 4 de 8.95km à parcourir 2 fois

- ES 3 / 5 de 10.4km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « super-spéciale » est de 1 passage.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « Courcemont » et ES « Jauzé » est de 3 passage.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 11 juillet de 8h à 14h30

**Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve**

**Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE »**

**du règlement standard des rallyes FFSA**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

**Remise des prix** : dimanche 13 sur le podium devant la salle Mélusine

**Remise des prix en numéraire par chèques qui seront envoyés à chaque bénéficiaire par la poste dans la semaine qui suit le rallye.**

SCRATCH 1<sup>er</sup> 350 €

2<sup>ème</sup> 250 €

3<sup>ème</sup> 150 €

CLASSE :

	1er	2ème	3ème
Plus de 7 partants	320	160	80
De 4 à 6 partants	240	120	
De 1 à 3 partants	160		

Les classes A et AK seront séparées

1<sup>er</sup> équipage féminin (pilote et copilote) 320 € (160 € si moins de 3 partants)

Des coupes seront distribuées :

aux 3 premiers du classement scratch

au 1<sup>er</sup> de chaque classe

et à 3 commissaires présents à la remise des prix

---

# 60ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



## ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026



**ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE**

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS
<b>ETAPE 1</b>						
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					<b>17h00</b>
<b>ASSISTANCE rue de Twistringén</b>						
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:20	17h20
CH 1	Avant ES 1		5.780	6.580	0:15	17h35
	Neutralisation		0.150	0.150		
<b>ES 1</b>	<b>BONNETABLE</b>	<b>1.200</b>		1.200	0:03	<b>17h38</b>
CH 1A	Entrée parc fermé parking Mélusine		2.290	10,22	0:15	17:53
	Total section 1	<b>1.200</b>	<b>8.680</b>	<b>9.880</b>	<b>0:53</b>	
<b>PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE</b>						
<b>ETAPE 2</b>						
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					<b>9h00</b>
<b>ASSISTANCE rue de Twistringén</b>						
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	9h30
CH 2	Avant ES 2		8.090	8.090	0:18	9h48
	Neutralisation		0.110	0.110		
<b>ES 2</b>	<b>COURCEMONT</b>	<b>8.950</b>		8.950	0:03	<b>9h51</b>
CH 3	Avant ES3		9.690	9.690	0:28	10h19
	Neutralisation		0.100	0.100		
<b>ES 3</b>	<b>JAUZE</b>	<b>10.400</b>		10.400	00.03	<b>10h22</b>
CH 3A	Entrée parc fermé parking Mélusine		12.200	12.200	00.25	10h47
	Total section 2	<b>19.350</b>	<b>30.650</b>	<b>50.000</b>	<b>1:47</b>	
<b>REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE</b>						
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					<b>12h30</b>
<b>ASSISTANCE rue de Twistringén</b>						
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	13h00
CH 4	Avant ES 4		8.090	8.090	0:18	13h18
	Neutralisation		0.110	0.110		
<b>ES 4</b>	<b>COURCEMONT</b>	<b>8.950</b>		8.950	0:03	<b>13h21</b>
CH 5	Avant ES5		9.690	9.690	0:28	13h49
	Neutralisation		0.100	0.100		
<b>ES 5</b>	<b>JAUZE</b>	<b>10.400</b>		10.400	00.03	<b>13h52</b>
CH 5A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	12.200	00.25	13h30
	Total section 3	<b>19.350</b>	<b>30.650</b>	<b>50.000</b>	<b>1:47</b>	14h17
<b>PARC FERME FINAL</b>						
<b>Total rallye</b>		<b>ES</b>	<b>Liaison</b>	<b>Total</b>		
Coucher du soleil à 21h55		<b>39.900</b>	<b>69.980</b>	<b>109.88</b>		

s e c t i o n 1

s e c t i o n 2

s e c t i o n 3